



Certificat Médical

Obligatoire pour la prise d'une licence FFA d'Athlétisme

Prise en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur en médecine, exerçant à

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme /Melle

.....

né(e) le

demeurant à

et ne pas avoir constaté à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport en compétition et en particulier de l'Athlétisme en compétition

Autres sports pratiqués en compétition :

je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle anti-dopage

Fait le

à

Cachet et signature du médecin

Nota : ce certificat est valable 3 ans sous réserve de remplir chaque année le questionnaire de santé fourni par la fédération.